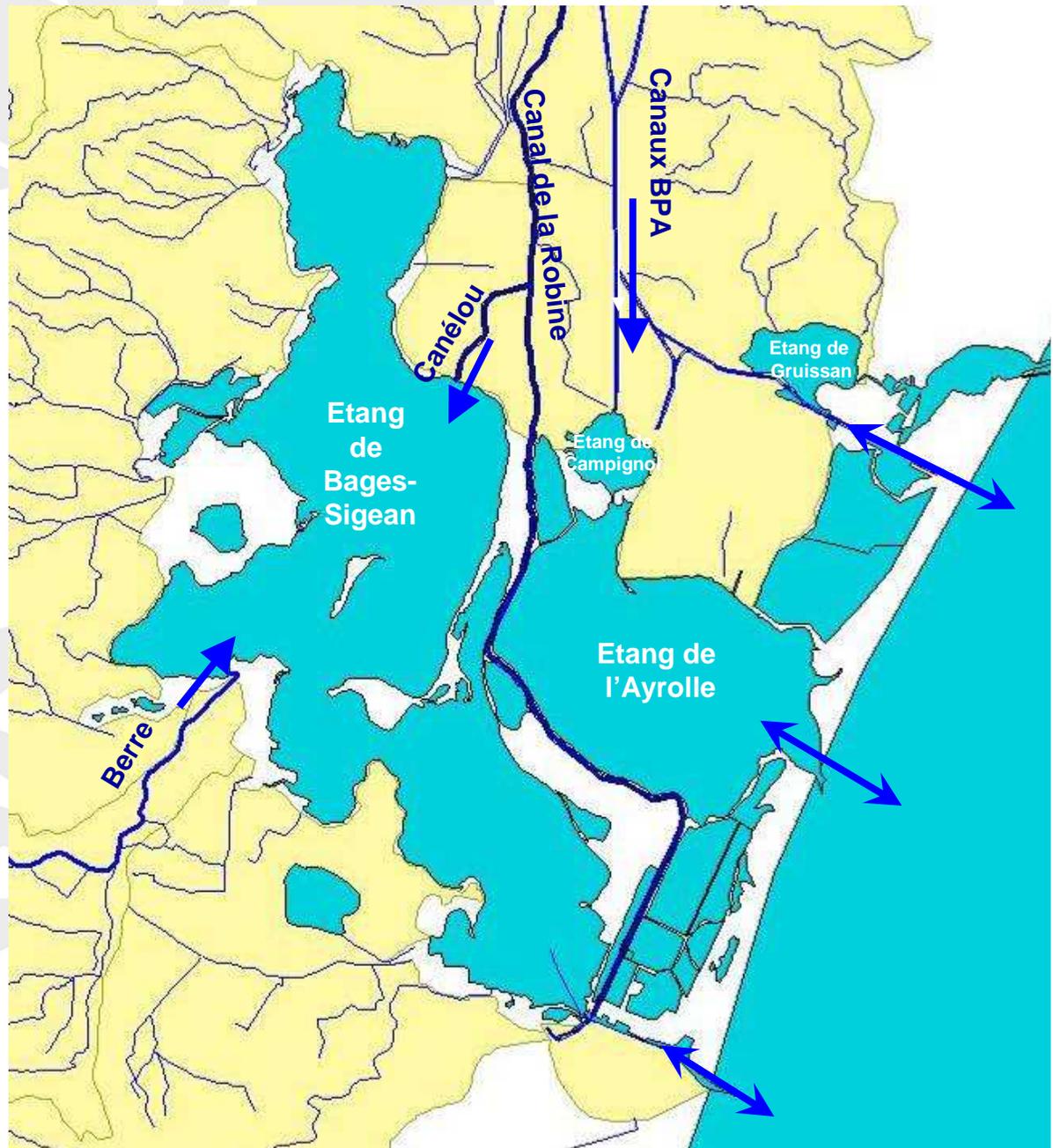
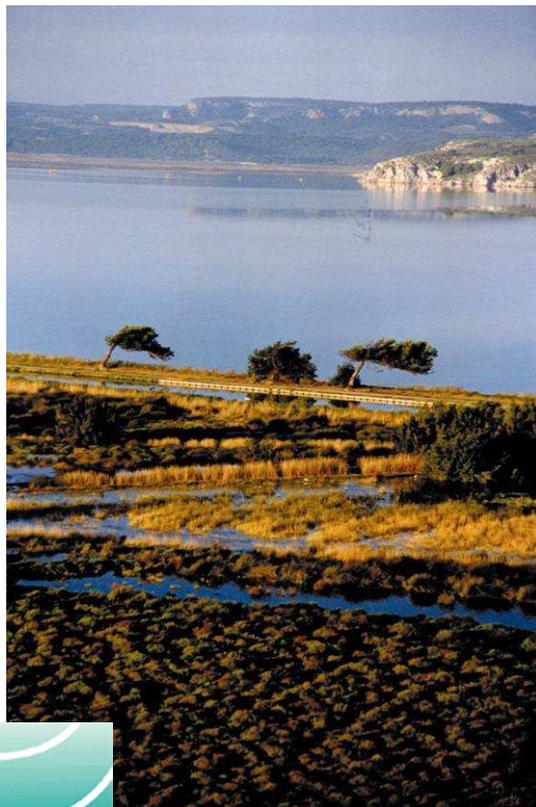


CONTRAT 2004 - 2009 POUR LES ÉTANGS DU NARBONNAIS

Bages Sigean, Campagnol, Ayrolle,
Gruissan

Les étangs du Narbonnais

12 000 hectares de zones humides, dont 5000 d'étangs
4 principaux bassins lagunaires



L'influence des apports par les bassins versants

Pression urbaine

→ apports continus

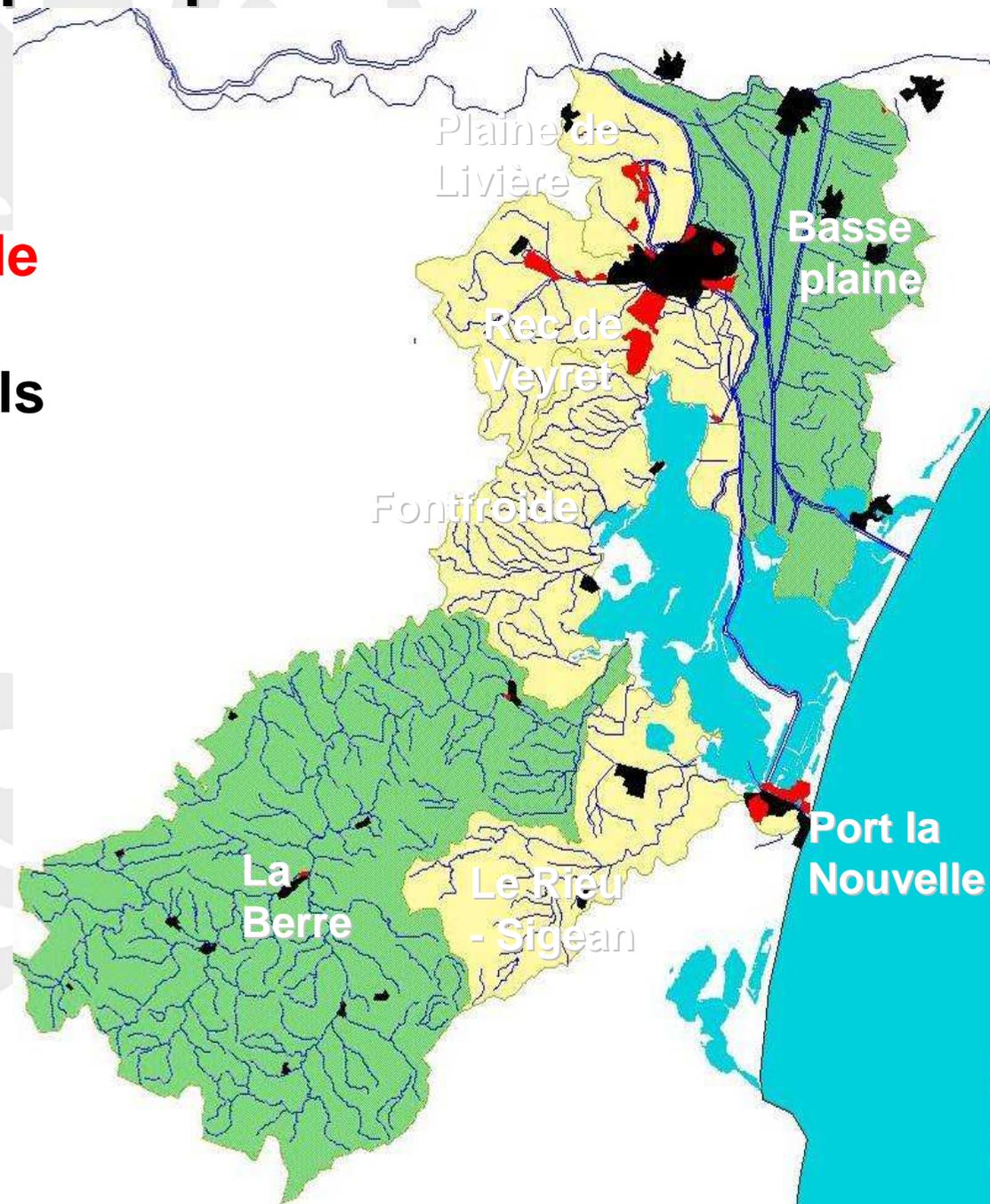
Pression **industrielle**

→ rejets directs
ou accidentels

Pression **agricole**

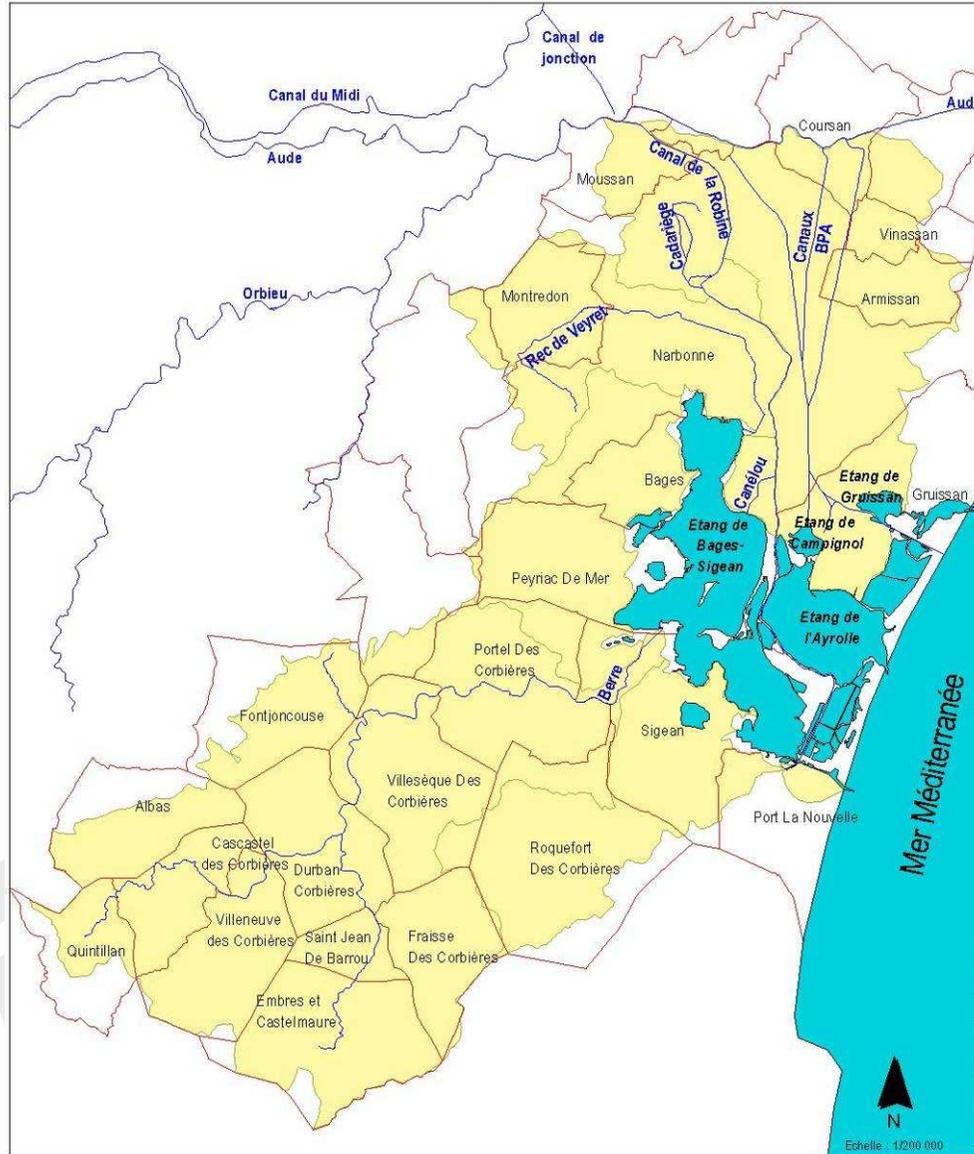
→ apports diffus

→ Apports de l'Aude



Périmètre du Contrat d'étangs

Carte 2



**Périmètre =
ensemble du
bassin versant
des étangs, soit
22 communes
au total**



Mai 2003

Contrat pour les étangs du Narbonnais

Vocations

Objectifs



Un milieu naturel
de haute qualité
à préserver

Un usage prioritaire
pour la pêche
artisanale lagunaire



Une gestion
équilibrée
des usages

- 1) Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
- 2) Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs
- 3) Restaurer et gérer les marais périphériques
- 4) Maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire
- 5) Maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques

Contrat pour les étangs du Narbonnais

Objectifs

- 1) Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
- 2) Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs
- 3) Restaurer et gérer les marais périphériques
- 4) Maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire
- 5) Maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques

Résultats attendus

- ✓ Classe de qualité Eutrophisation
- ✓ Inventaire ZH
- ✓ Définition objectifs de gestion sur 100% ZH - Mise en oeuvre sur 50 %
- ✓ Conditions favorables pêche aux coquillages
- ✓ Identifier les objectifs de gestion des usages et les mesures à mettre en place (SAGE) ZH périphériques
- ✓ Maîtrise fréq. du public sur 50%

Contrat pour les étangs du Narbonnais

Programme d'action général 2004 - 2009

- ✓ Apports d'origine urbaine 19.814 k€
- ✓ Apports d'origine industrielle
- ✓ Apports d'origine agricole 3.960 k€
- ✓ Etudes et suivis 60 k€
- ✓ Défis territoriaux 777 k€
- ✓ Restauration hydrauliques 300 k€
- ✓ Gestion des apports d'eau douce
- ✓ Connaissances, restauration et gestion des marais 212 k€
- ✓ Structure collective de production et valorisation 893 k€
- ✓ Structure d'accueil du public et limitation d'accès 383 k€
- ✓ Organisation des usages 420 k€
- ✓ Organisation des usages 57 k€

SIGNATAIRES

FINANCEURS

Europe

Etat

Région

Département

Agence de l'eau

Ademe

MAITRE D'OUVRAGE

COMPETENTS

Communes /

Intercommunalités

Chambres Consulaires

Professionnels

Autres maîtres d'ouvrages

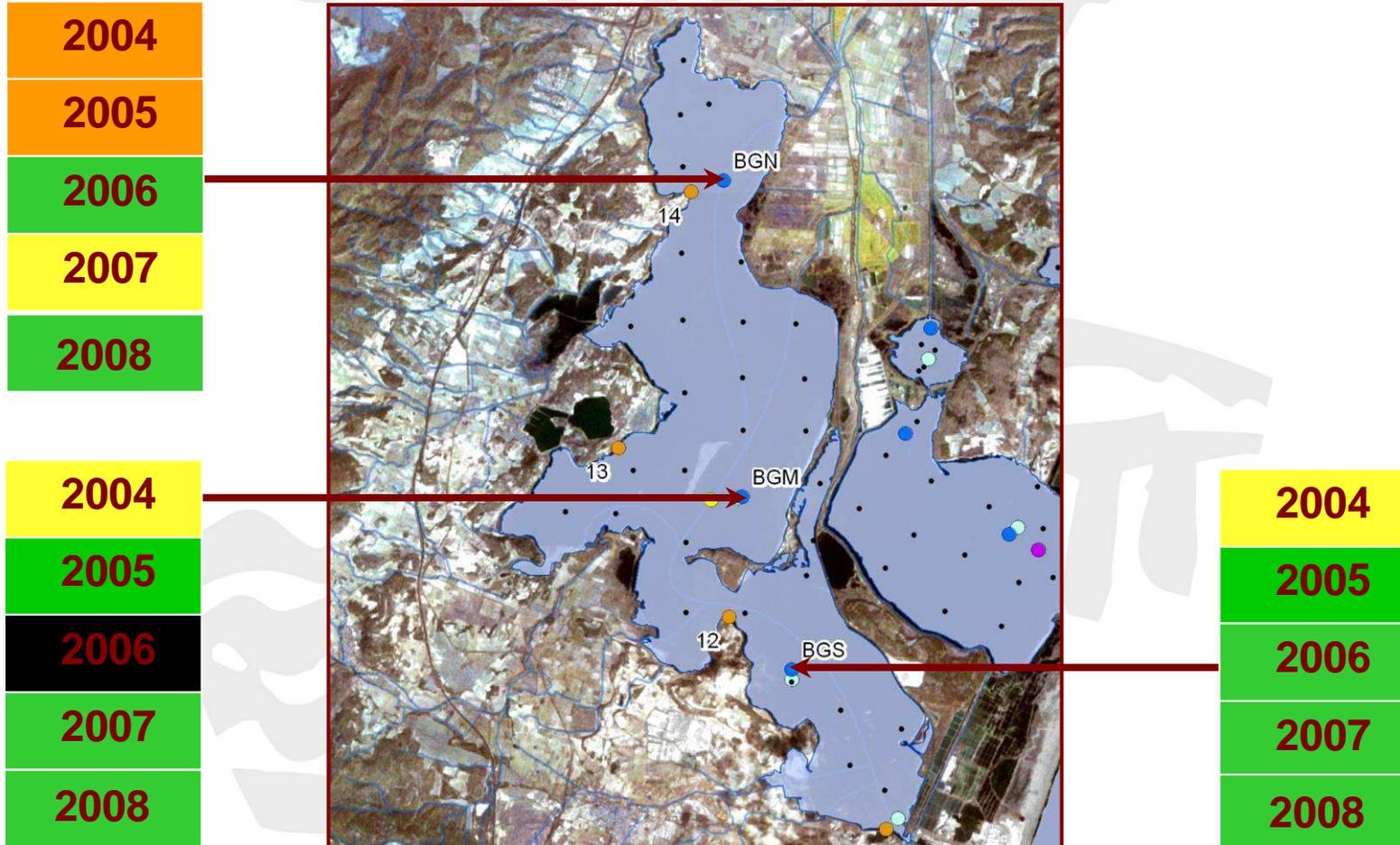
Priorité : amélioration de l'assainissement collectif



Un outil d'aide à la gestion : le Réseau de Suivi Lagunaire



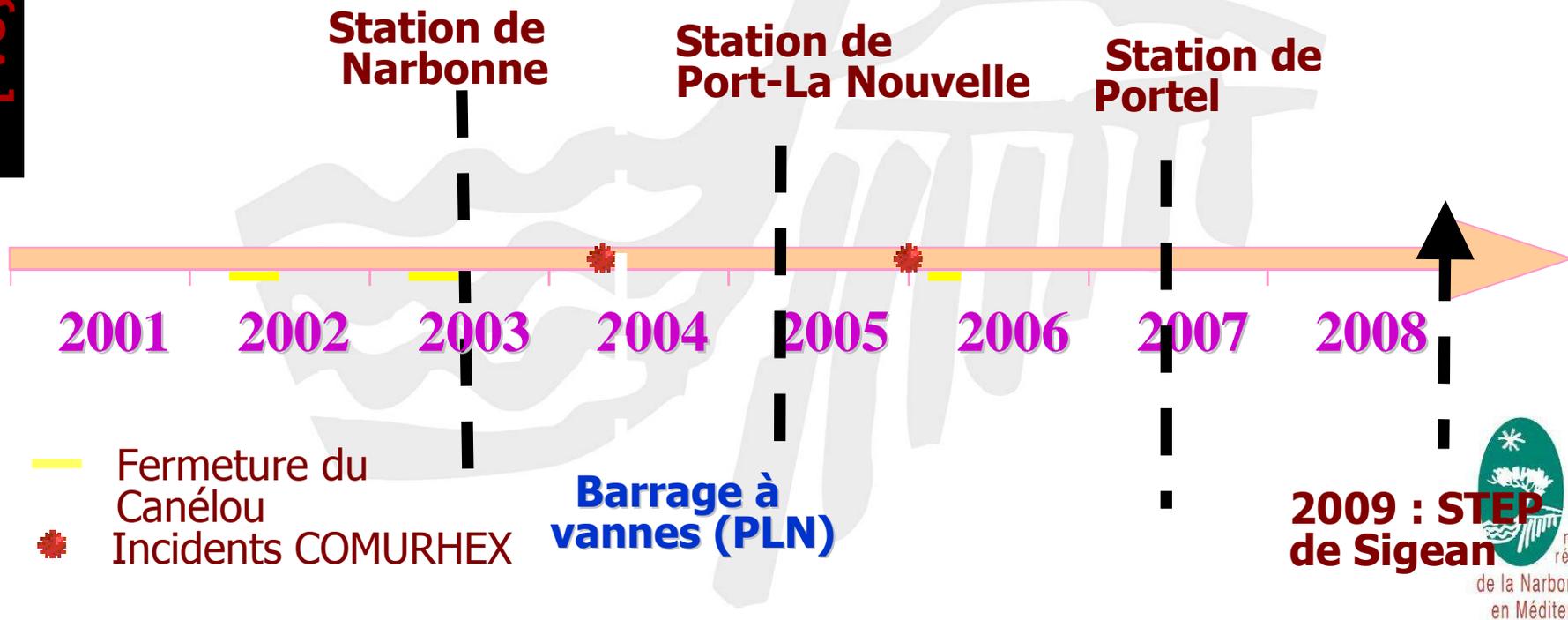
Résultats du RSL 2004-2008 sur Bages-Sigean



Faits marquants

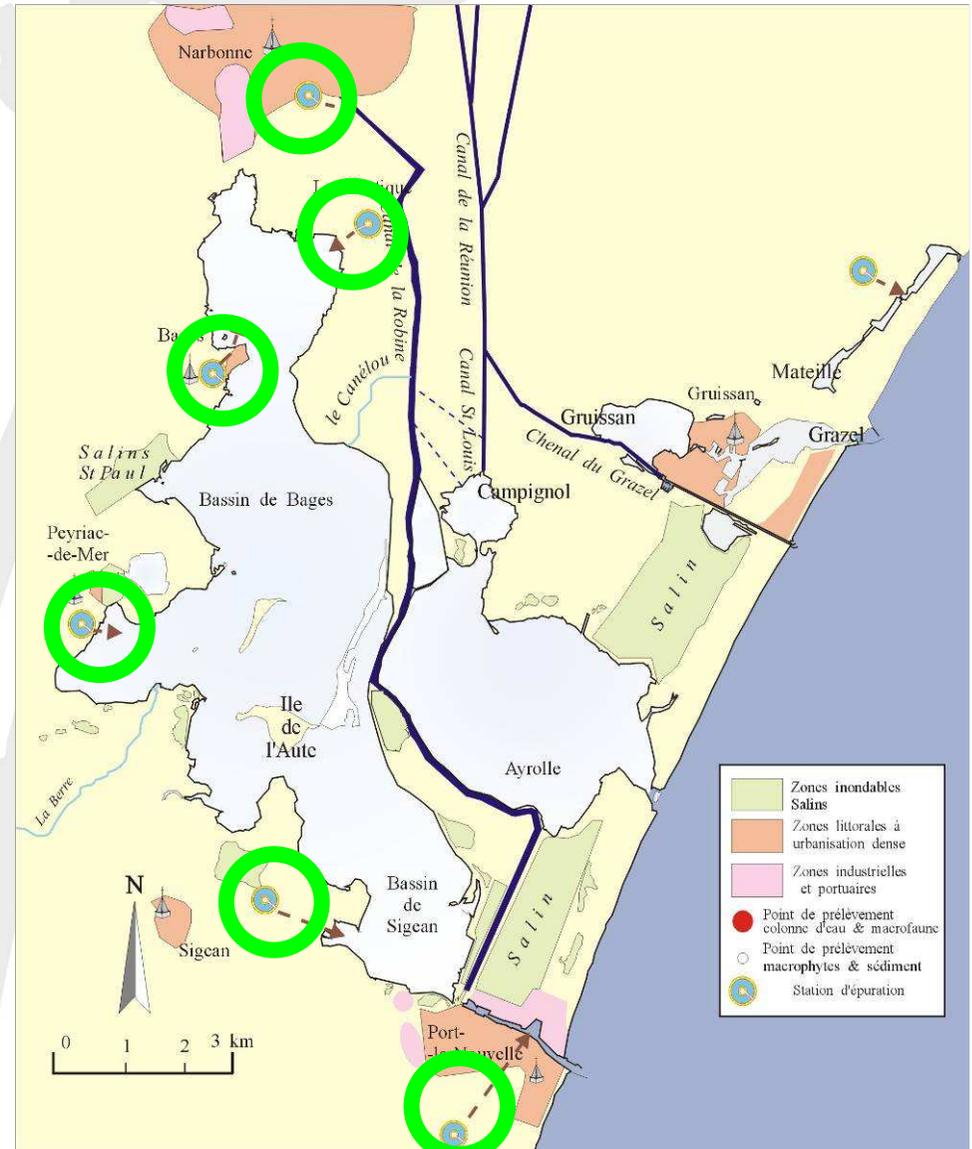
- Diminution des apports en Azote & Phosphore (mise en conformité stations d'épuration)
- Amélioration des échanges avec la mer
- ⊖ Apports accidentels industriels (nitrates)
- ➡ Gestion des apports par le Canélou

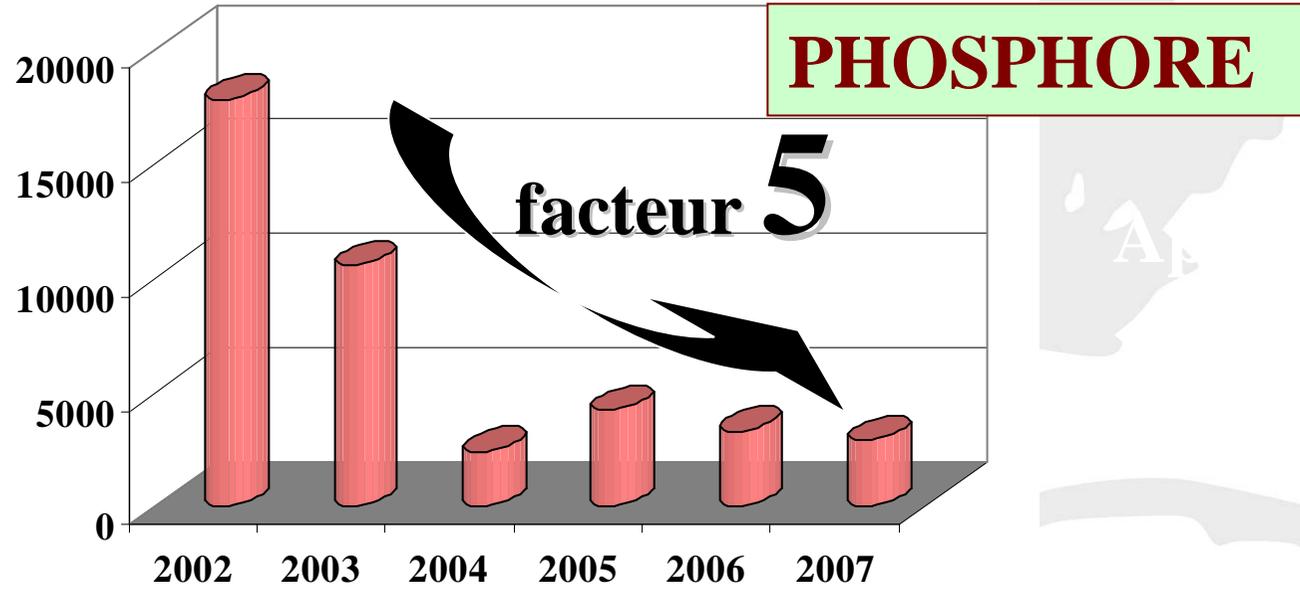
Contrat d'étang



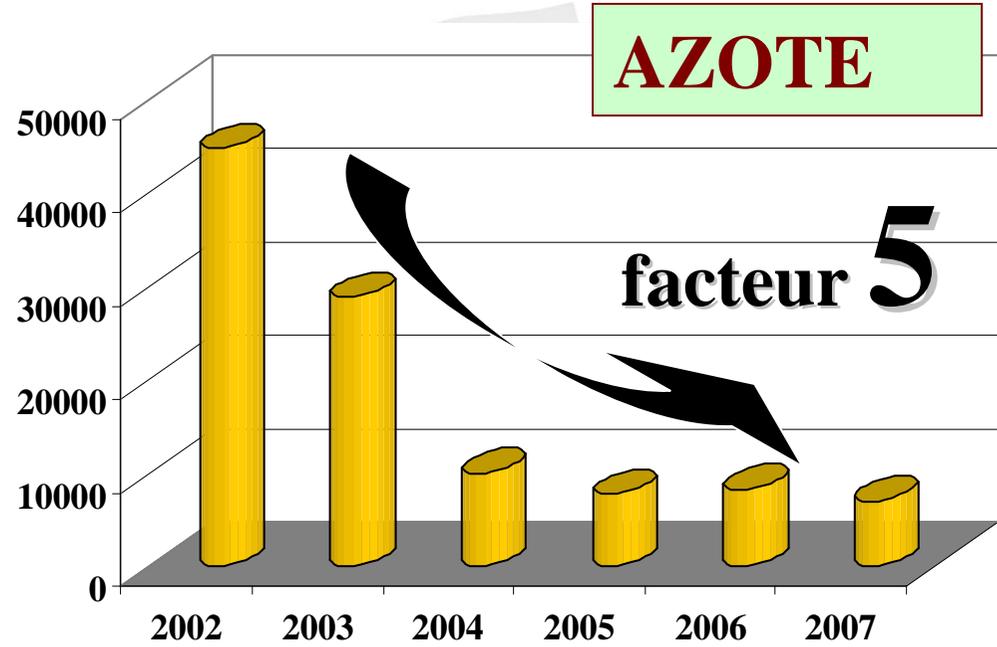
Le suivi des rejets des stations d'épuration

- Accompagnement à la mise en place du Contrat d'étang
- Quantification des apports des 6 stations proches de l'étang





Bilan : évolution des apports par les stations d'épuration



Part relative des apports par les STEP



Azote T

Phosphore T

E. Coli

2002

44 800 EH

17 800 EH

2005

8 700 EH

2 770 EH

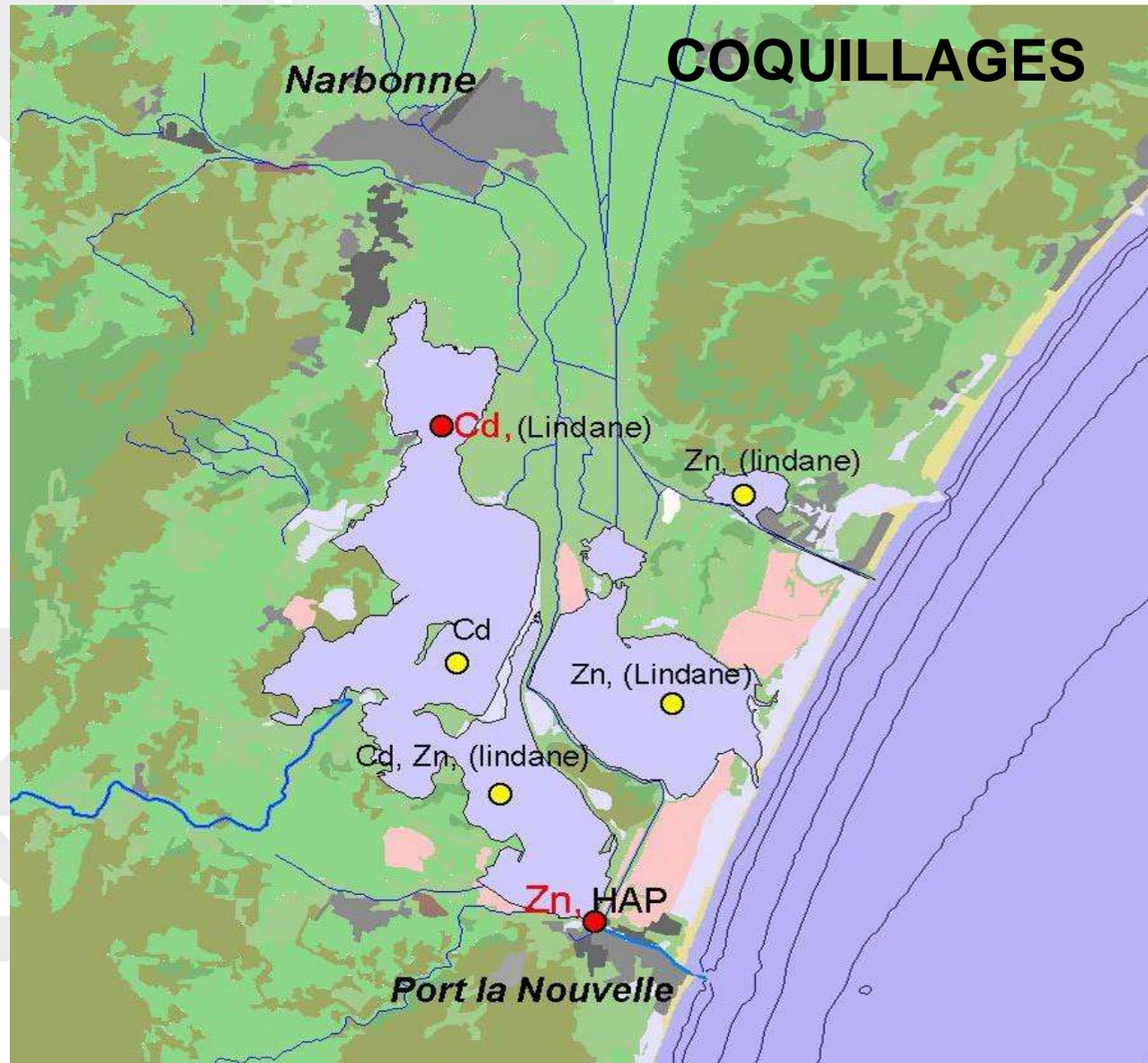
2007

7 035 EH

2 893 EH

Toxiques : Les données disponibles sur les étangs

- Très bonne qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Mauvaise qualité

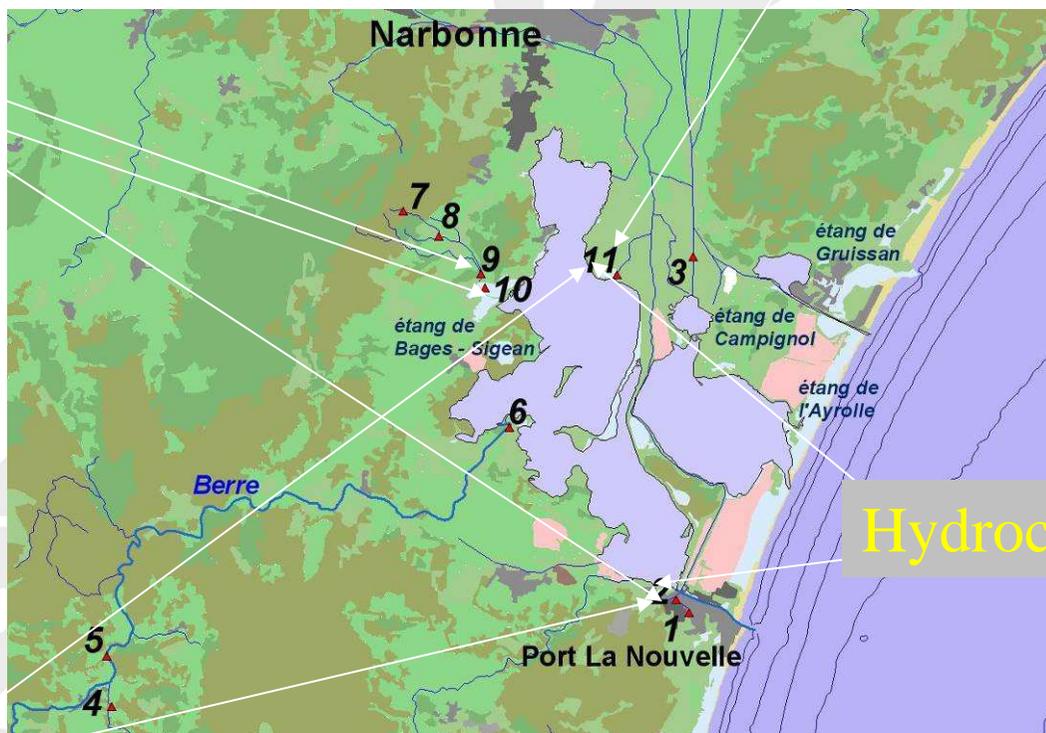


Toxiques : données disponibles sur le bassin versant

Campagnes de mesures sur les différents cours d'eau : DEFI TOXIQUES

Cadmium

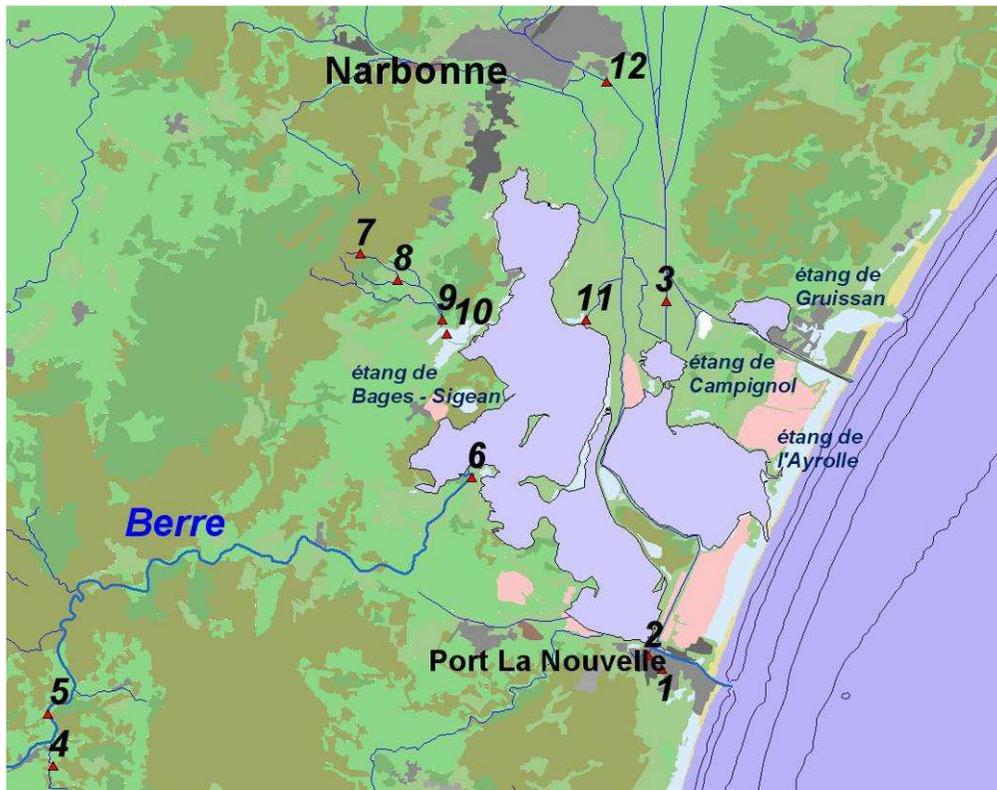
Chlorpyriphos
éthyl



Hydrocarbures

DDE





Dans les eaux superficielles

Pesticides

Selon la grille SEQ

- Très bon état
- bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état

Lieu	N° de station	Automne 2005			Printemps 2007		
		Campagne n°1	Campagne n°2	Campagne n°3	Campagne n°4	Campagne n°5	Campagne n°6
Arles	P1		Diuron				
Cassouls	P2	Chlorpyrifos éthyl	Chlorpyrifos E. ; Clomazone	hydroxyterbuthylazine	Clomazone ; DDT ; Diuron		Diuron
Canal réunion	P3	Chlorpyrifos E.	Chlorpyrifos E.		Glyphosate ; Simazine	Glyphosate	AMPA ; Glyphosate
Barrou	P4	Simazine	Diuron		AMPA ; Diuron ; Glyphosate ; Simazine ; TBazine ; TBazine déséthyl	Simazine	Simazine
Berre	P5	Simazine ; AMPA	Diuron ; hydroxyTBazine	simazine	Diuron ; TBazine	Simazine	Simazine
Berre	P6	Simazine	Simazine		Simazine	Simazine	Simazine
Valadou	P7						
Valadou	P8			Chlorpyrifos E.	AMPA ; Glyphosate		
Potences	P9	Chlorpyrifos E.	Chlorpyrifos E.	Chlorpyrifos E.	Glyphosate		
Saline Estarac	P10	Azoxystrobin ; Procymidone	E. ; Diuron ; Glyphosate	Chlorpyrifos E.	AMPA		
Canélou	P11	hydroxyTBazine	Chlorpyrifos E		Simazine	Glyphosate	Glyphosate ; Simazine
Step Narbonne	P12			Diuron	AMPA	AMPA	

Limiter les apports de pesticides

Actions / Projets actions

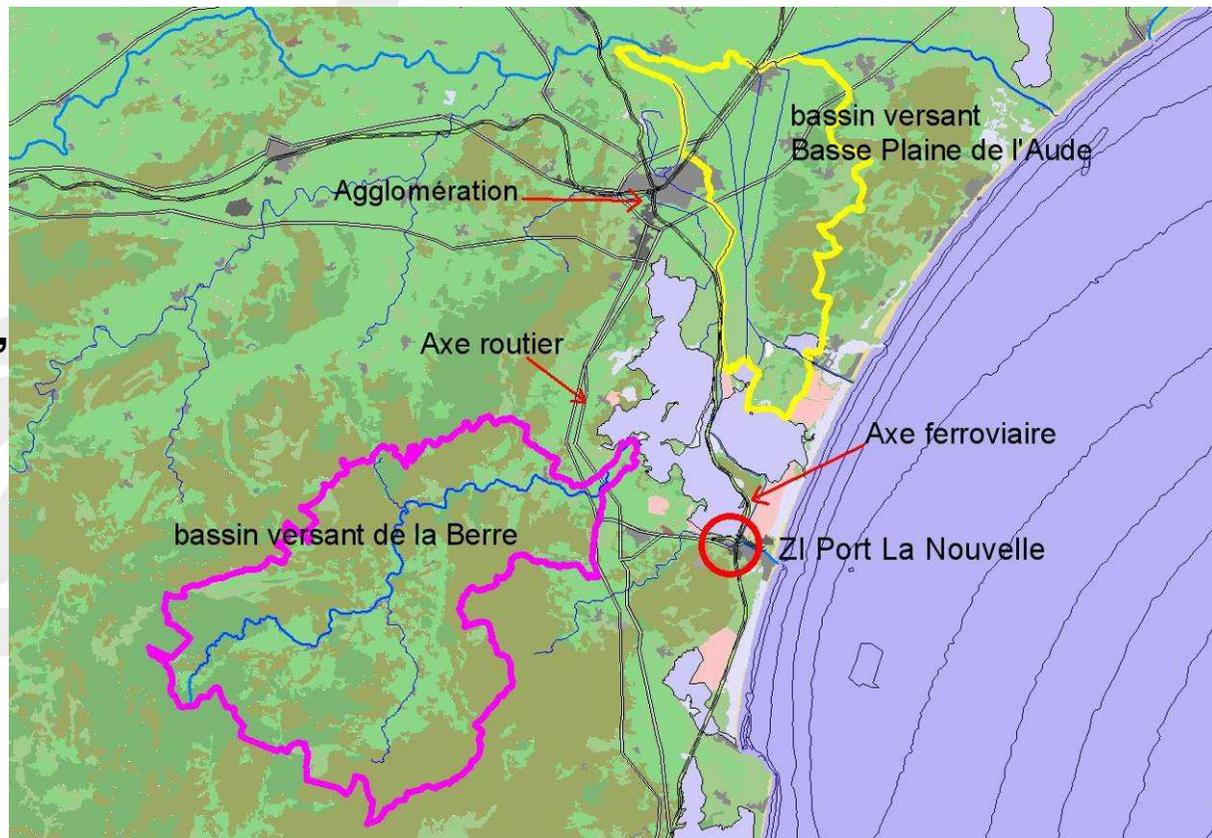
Formation « agents territoriaux » - CNFPT, DRAF, AE, PNR

Sensibilisation des particuliers - DRAF, PNR, AE

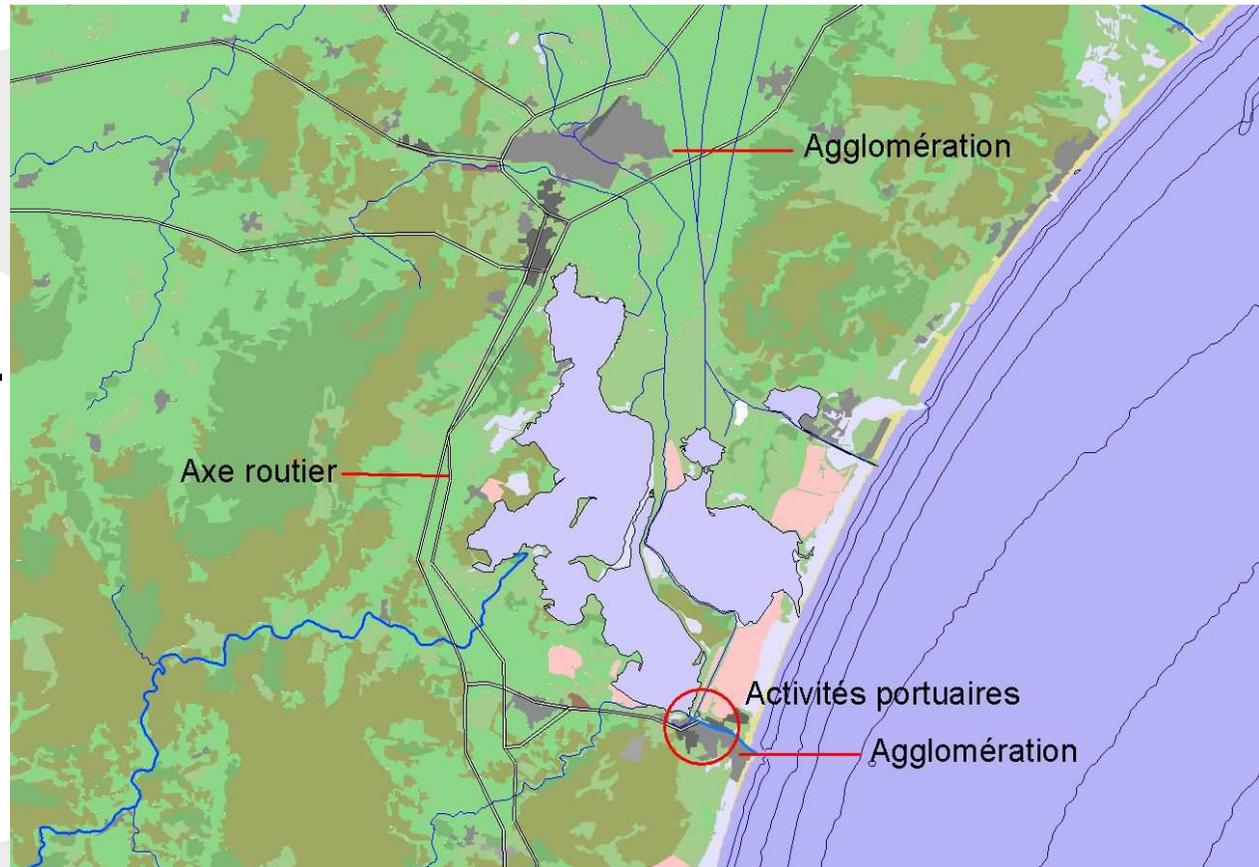
Collecte de stocks non utilisés - Chambre d'Agriculture

➤ **Sensibilisation de la profession agricole ; solutions alternatives - Chambre Agri, Biocivam, CG 11, PNR, AE**

➤ **Attention particulière portée à proximité immédiate de certains captages AEP**



Hydrocarbures Les sources sur le bassin versant :



➤ les actions engagées

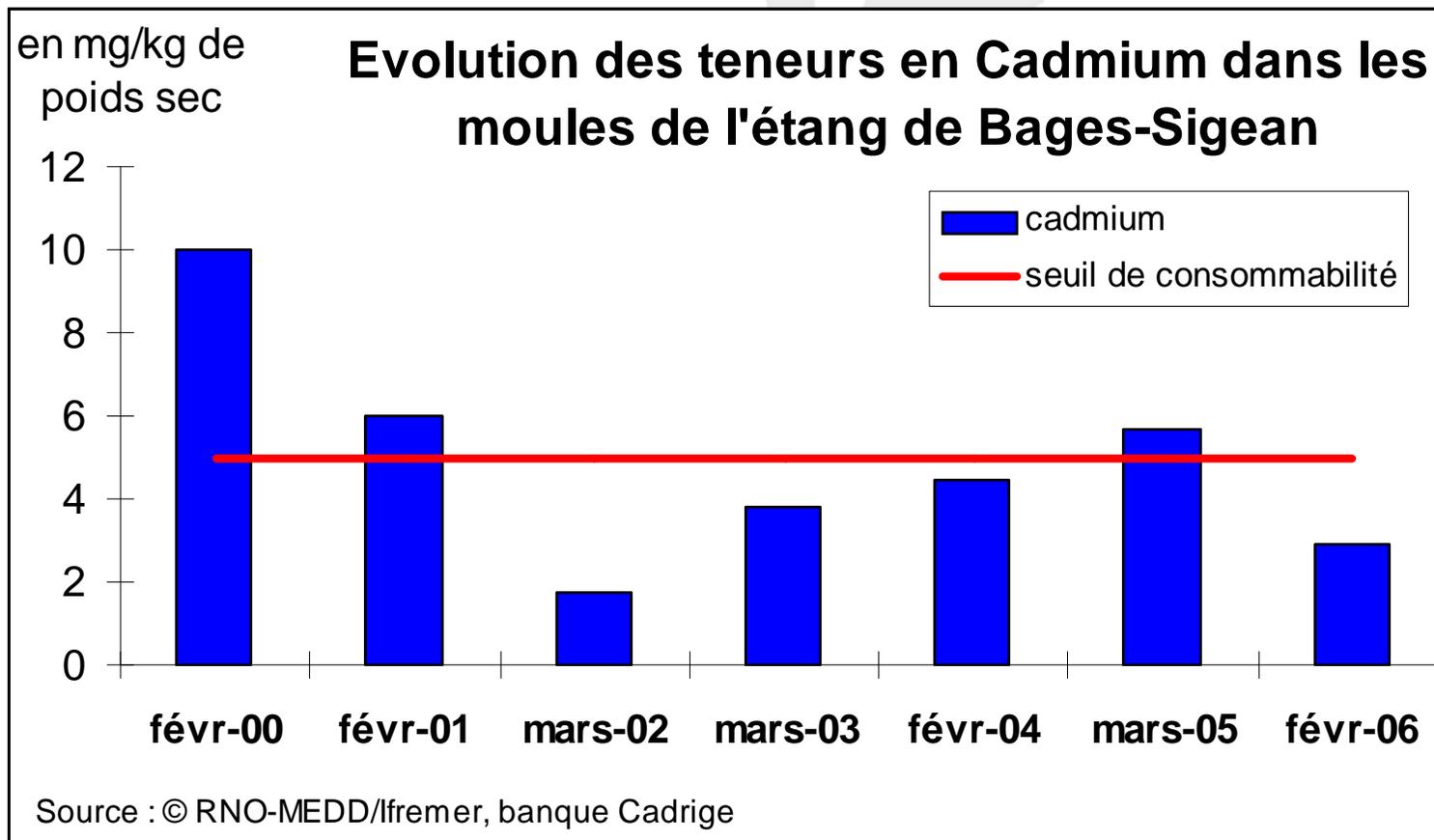
Port de PLN :

- Traitement du pluvial rive droite « Ports Propres »
- aménagement d'une aire de traitement des eaux de cale de bateaux
- actions possibles sur les réseaux pluviaux, sur quelques communes du territoire

Les métaux lourds : CADMIUM

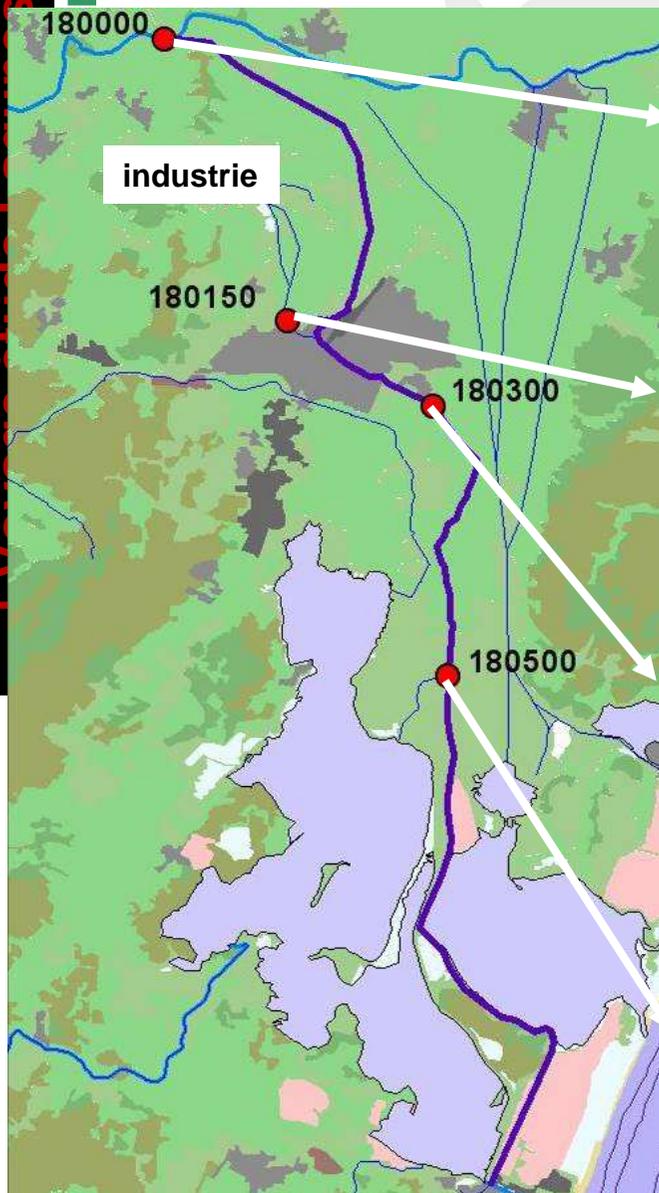
Constat : interdiction de ramassage et d'exploitation de coquillage à cause du Cadmium depuis 1986

Zoom sur les 6 dernières années



➤ L'industriel respecte son arrêté d'autorisation de rejet

Les données sur les sédiments de la Robine et de la Mayral



Point Aude-Moussan	Référence sédiment Aude :				
METAUX SUR SEDIMENTS	22/09/93	24/09/98	29/08/00	02/09/03	23/06/04
Cadmium (mg/kg)	1	0,6	0,5	1,1	0,4

Influence BR :

Point Mayral					
METAUX SUR SEDIMENTS	22/09/93	28/09/98	31/08/00	24/06/02	02/06/04
Cadmium (mg/kg)	10,6	49	29	13,9	24

Plus aval, dans la Robine :

Robine à Narbonne					
METAUX SUR SEDIMENTS	22/09/93	30/09/98	31/08/00	24/06/02	10/06/03
Cadmium (mg/kg)	5.9	7.7	8	2.75	0.9

Robine à Mandirac					
METAUX SUR SEDIMENTS	22/09/93	30/09/98	31/08/00	24/06/02	10/06/04
Cadmium (mg/kg)	4.9	4.6	4	7.17	4.2



Le problème des pollutions accidentelles



Le bassin versant des étangs du Narbonnais : un territoire accidentogène ?



Légende

■ Zones urbanisées

— cours d'eau

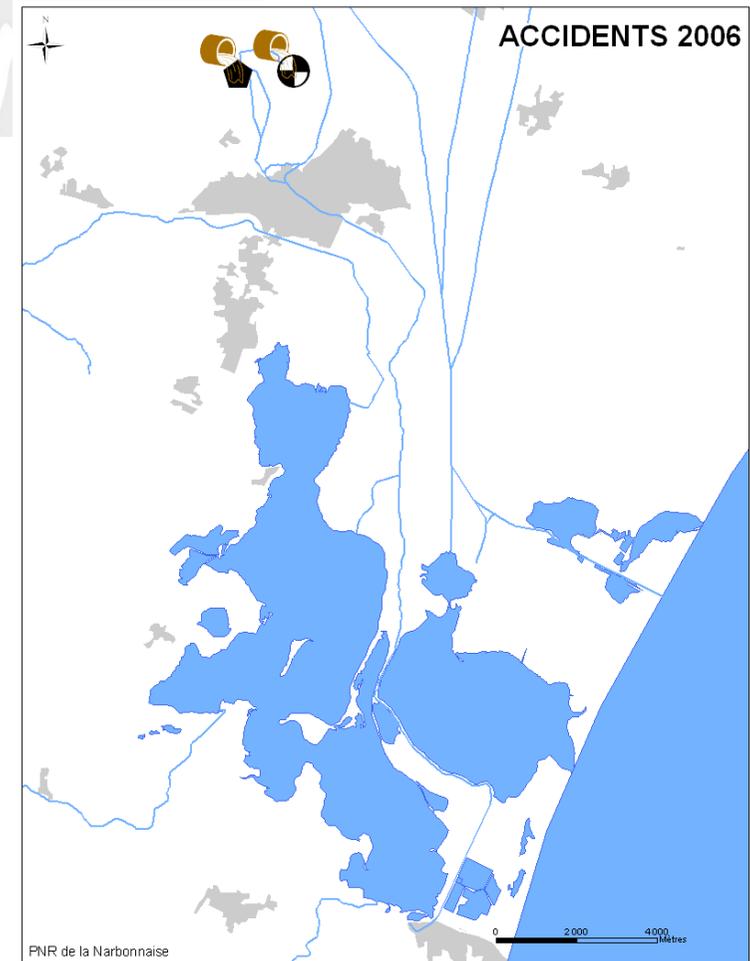
Type de pollution

● Pesticides

● Azote

● Métaux

● Hydrocarbures



Pollutions accidentelles : actions engagées

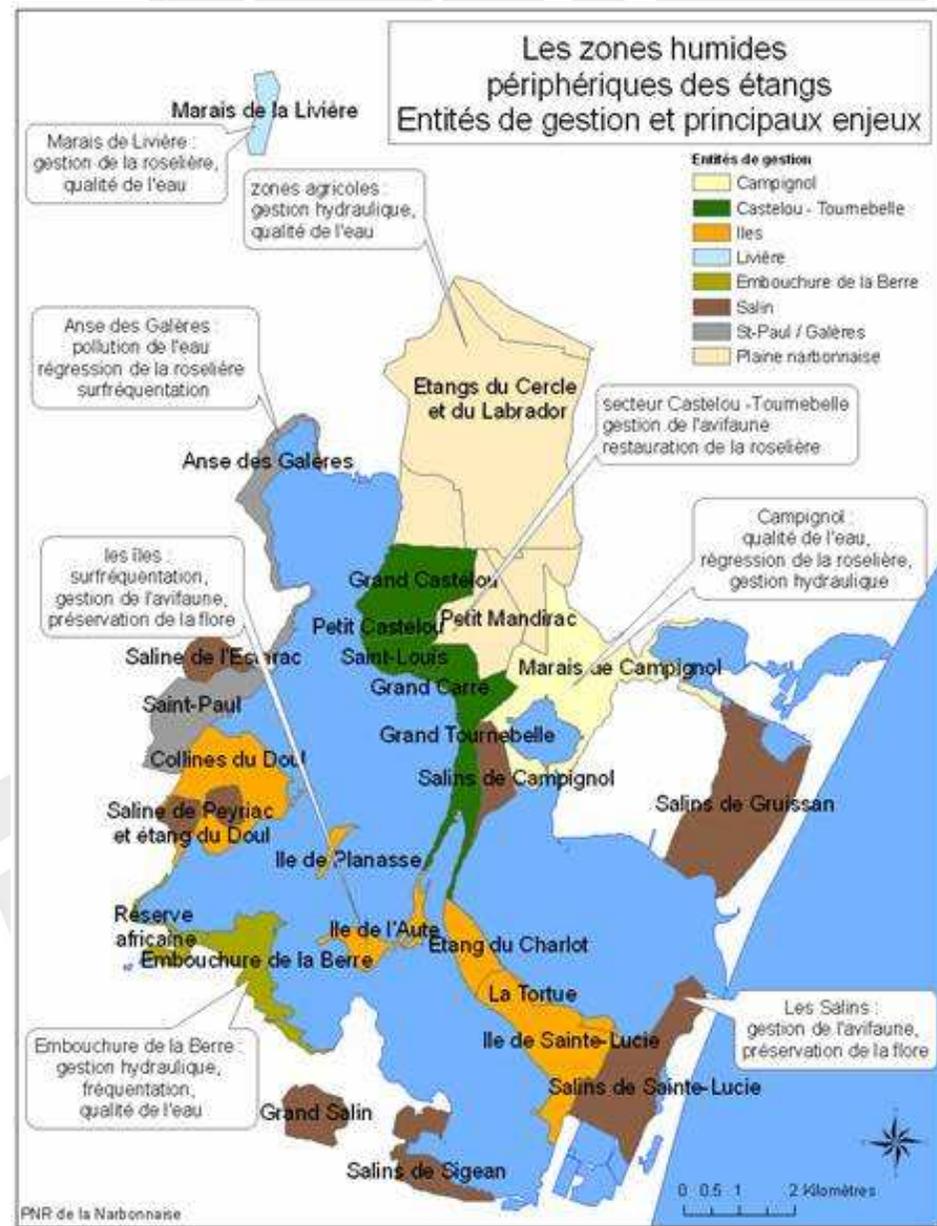
Un **historique fait sur les accidents touchant les lagunes languedociennes.**

Perspective : lancement d'un travail pilote sur la vulnérabilité du territoire aux pollutions accidentelles :

- analyse du territoire
- proposition et mise en place de mesures de gestion adaptées

Des outils nouveaux, en cours d'élaboration, pour la **gestion de crise** au niveau départemental : fiche réflexe accident.

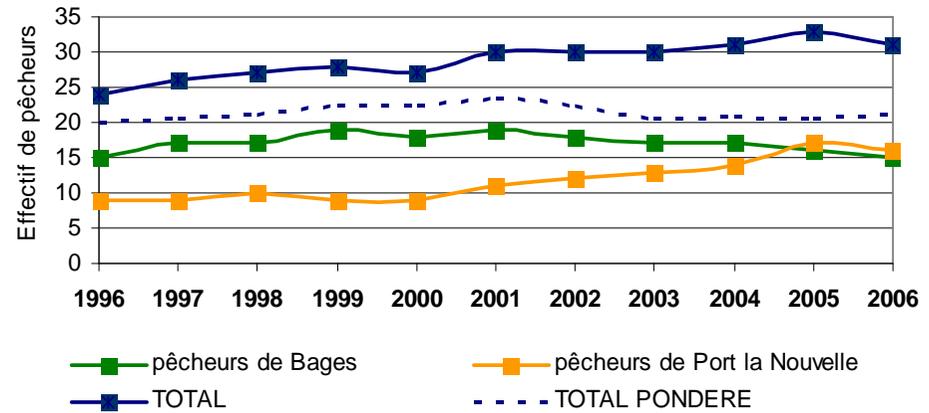
Gestion des marais périphériques



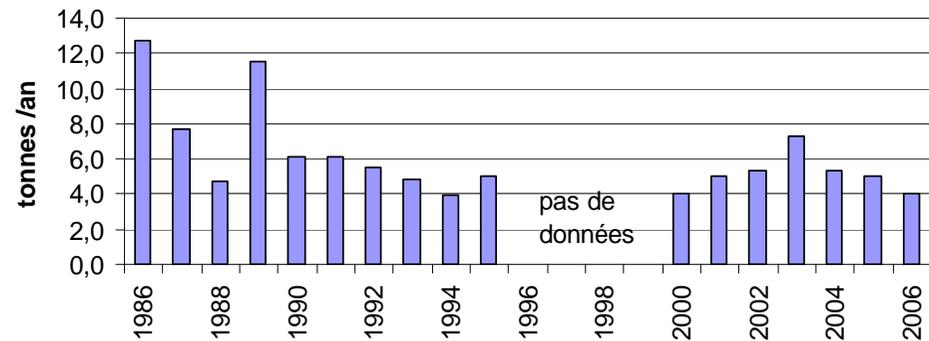
Observatoire des résultats de la pêche lagunaire



Evolution du nombre de pêcheurs sur l'étang de Bages-Sigean entre 1996 et 2006

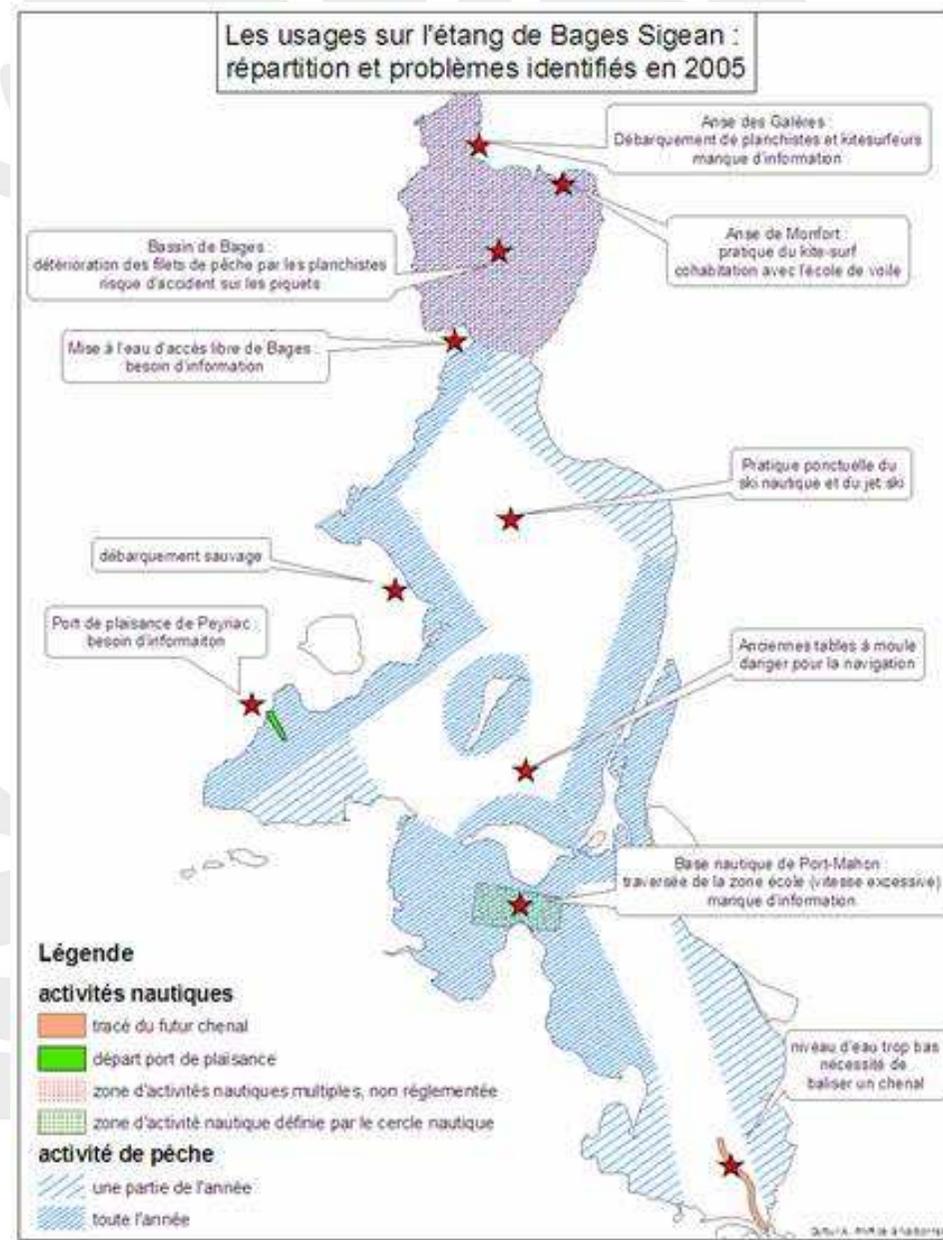


Evolution des captures moyennes d'anguilles par pêcheur sur l'étang de Bages-Sigean depuis 1986



Sources : rapport Cépralmar 1996 et enquête PNR

Gestion des usages



Contrat pour les étangs du Narbonnais

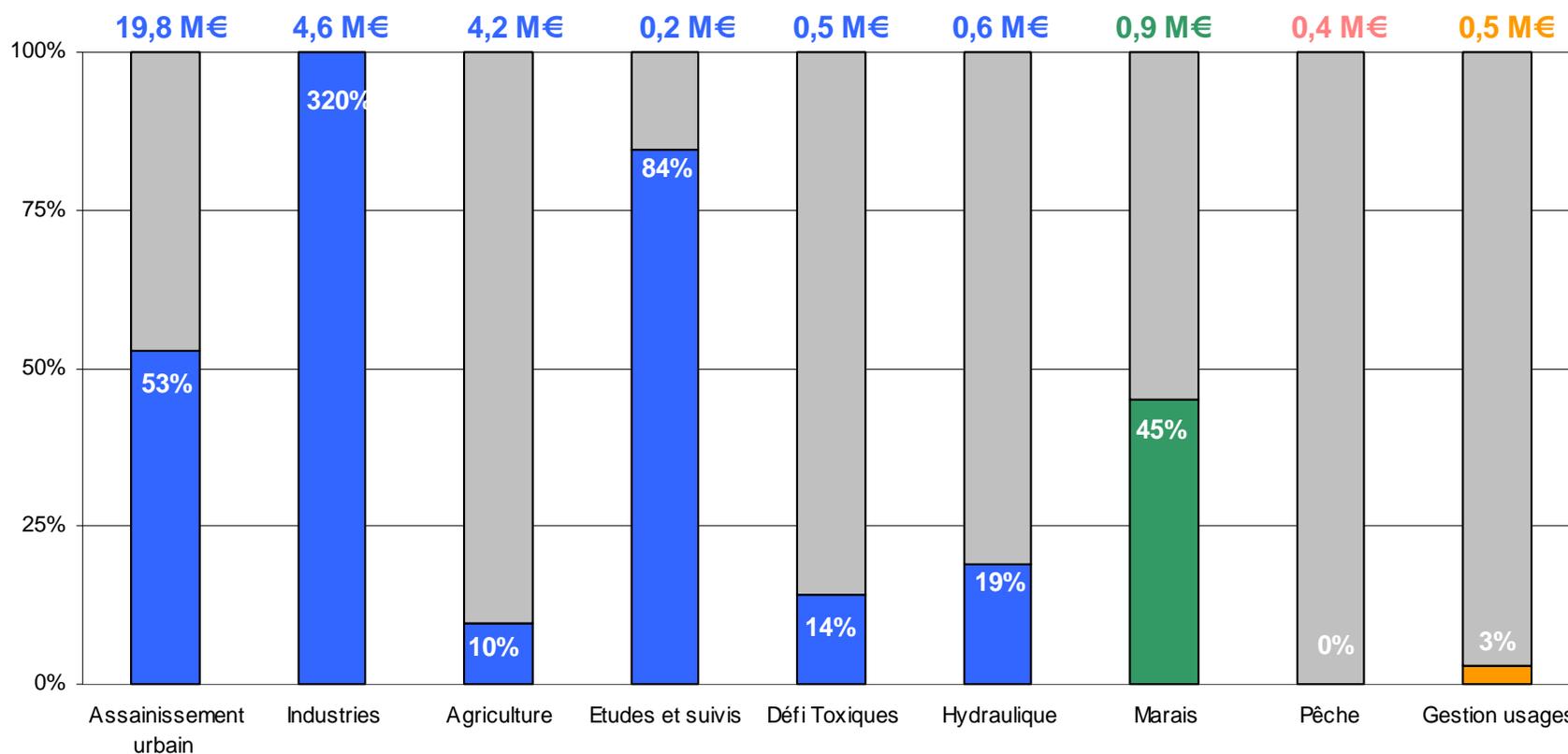
BILAN A MI PARCOURS :

Comité d'Agrément RHÔNE MÉDITERRANÉE Délibération du 20 décembre 2007

Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

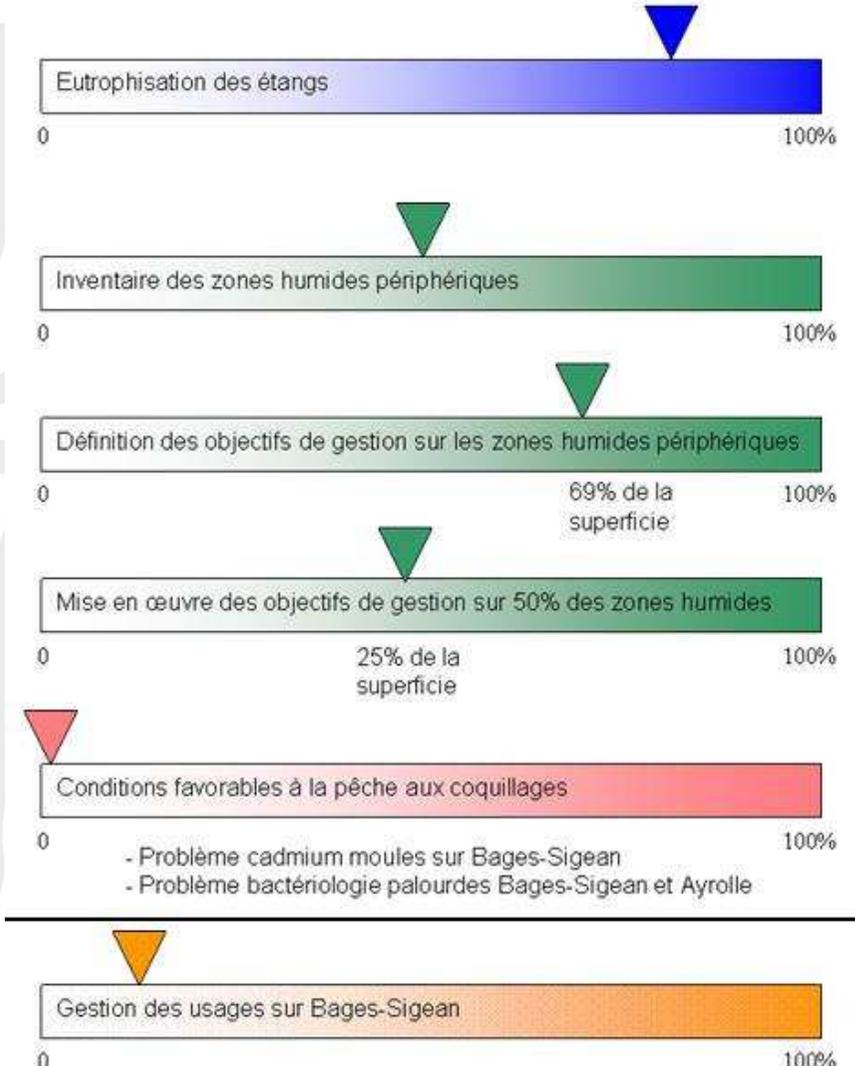
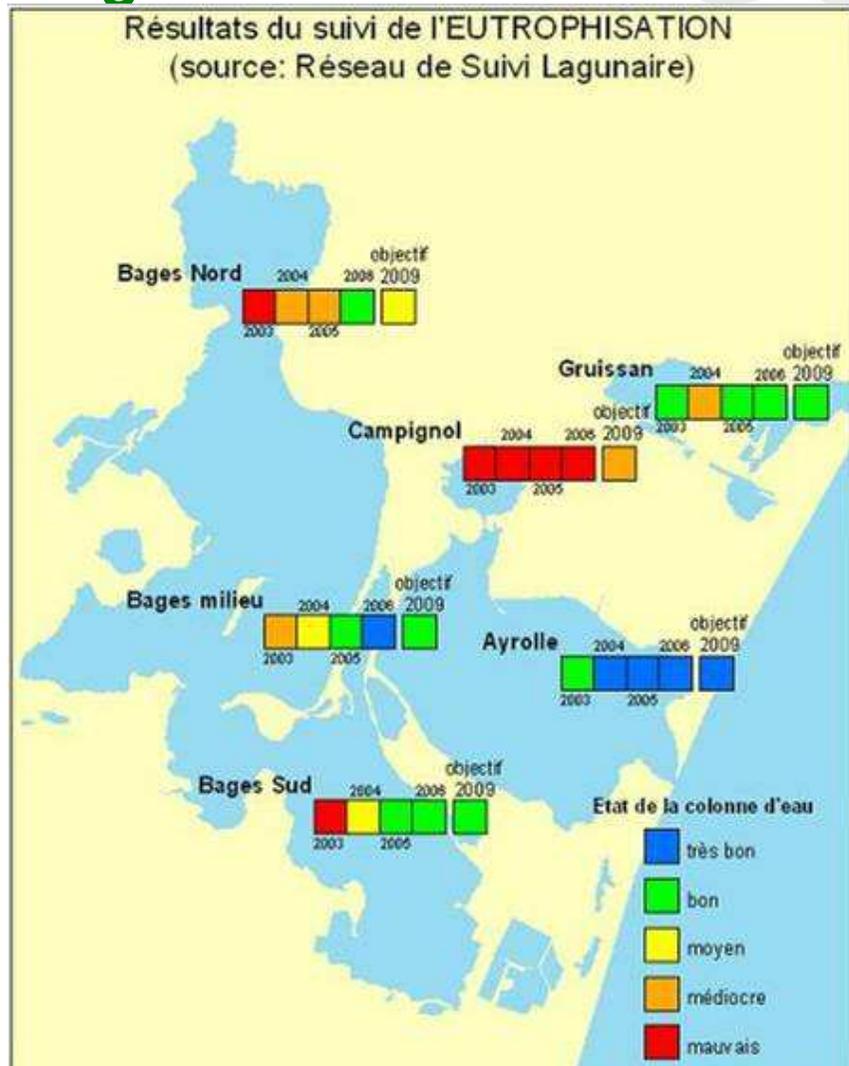
« RELEVE le niveau satisfaisant des engagements financiers sur les actions relevant, en particulier, de l'objectif n°1 du contrat ; »

Bilan financier global par volet d'actions



Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

« RELEVE les résultats très satisfaisants obtenus en matière de qualité des eaux des lagunes au regard de l'eutrophisation et le bon niveau de définition d'objectifs de gestion sur les zones humides périphériques : »



Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

RELEVE la qualité exemplaire du tableau de bord et de ses indicateurs ; »

CONTRAT POUR LES ETANGS DU NARBONNAIS



Tableau
de Bord
Année 2005

Présenté au Comité d'Étang
du 15 juin 2006

CONTRAT POUR LES ETANGS DU NARBONNAIS



Tableau
de Bord
Année 2006

présenté au comité d'étangs
du 25 mai 2007



Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

RELEVE la cohérence et la coordination existant entre ce contrat et le SAGE de la basse vallée de l'Aude, notamment au plan technique ; »

**COMMISSION
EAU ET MILIEUX LAGUNAIRES**
(élus, socioprofessionnels,
associatifs, scientifiques)

**GROUPE
DE TRAVAIL TECHNIQUE**
(Mise, Services de l'Etat, AE, Région,
Département, CCI, Ch. agriculture,
animateur CLE SAGE, Ifremer...)



Périmètre

Etat des lieux / Diagnostic

Vocations / Objectifs

Projet de programme d'action

Composition de Comité d'étangs

Structure animatrice

CLE SAGE BVA
Communauté d'agglo.
Comité agricole PNR

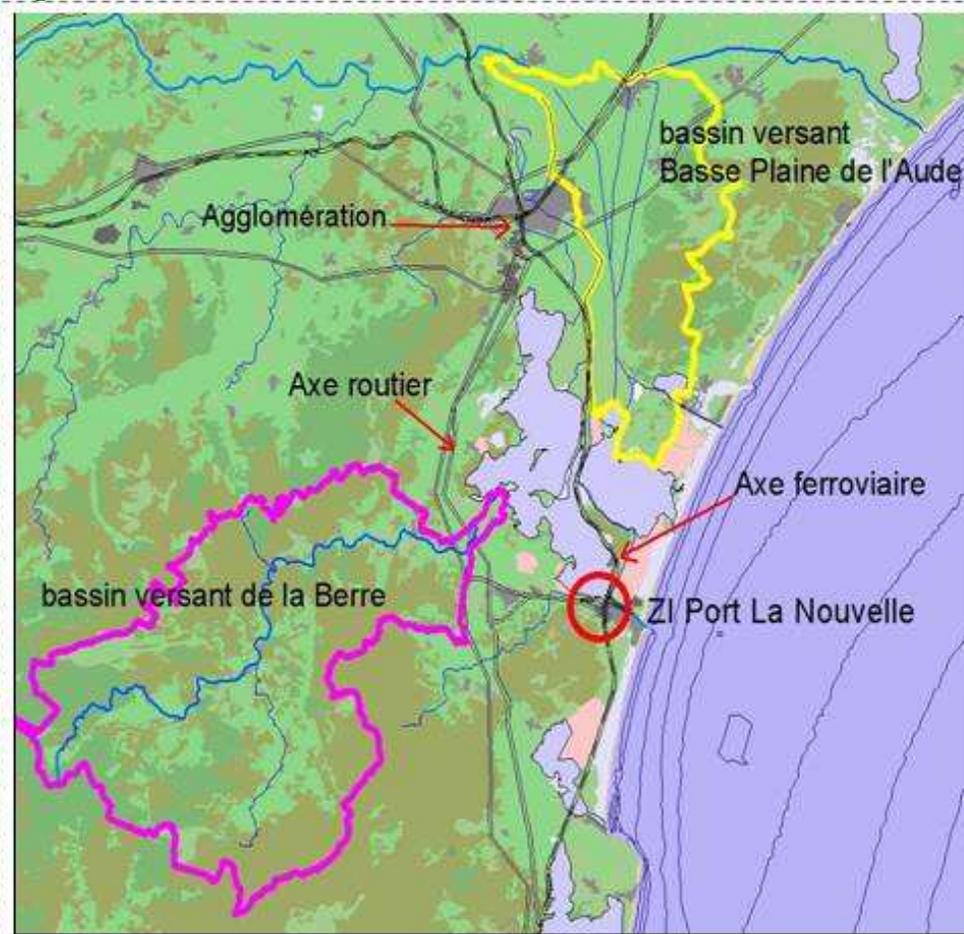
**TOTAL :
30 réunions**

+ consultations individuelles
(communes, maîtres d'ouvrages...)

+ CLE SAGE BVA : membre du Comité d'étangs (AP du 07.01.04)

Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

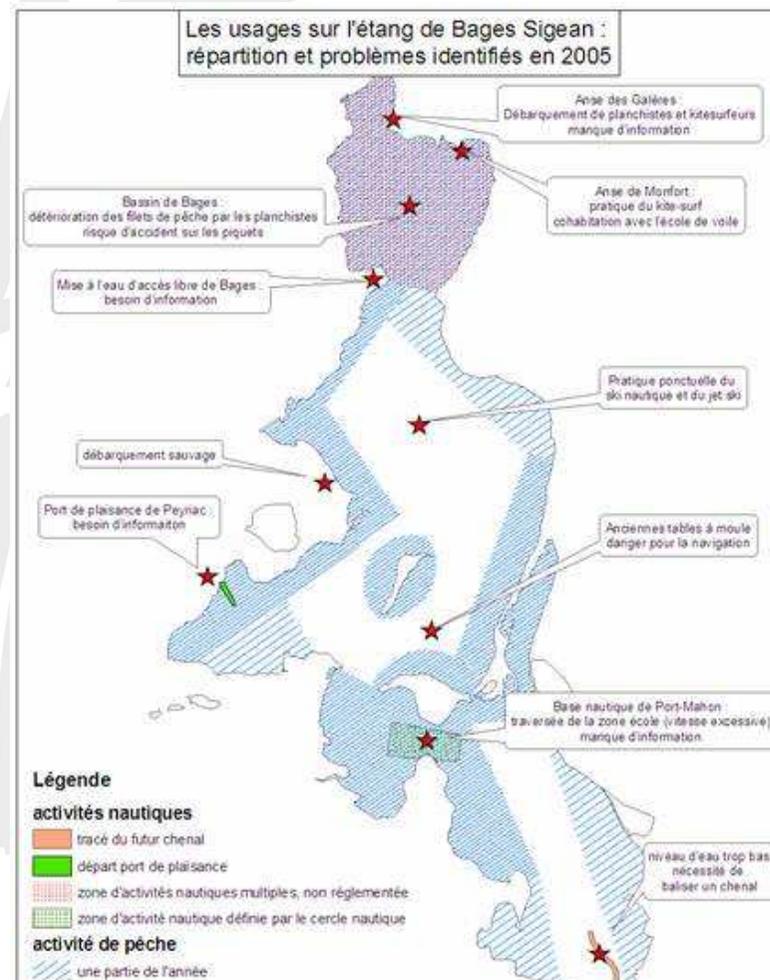
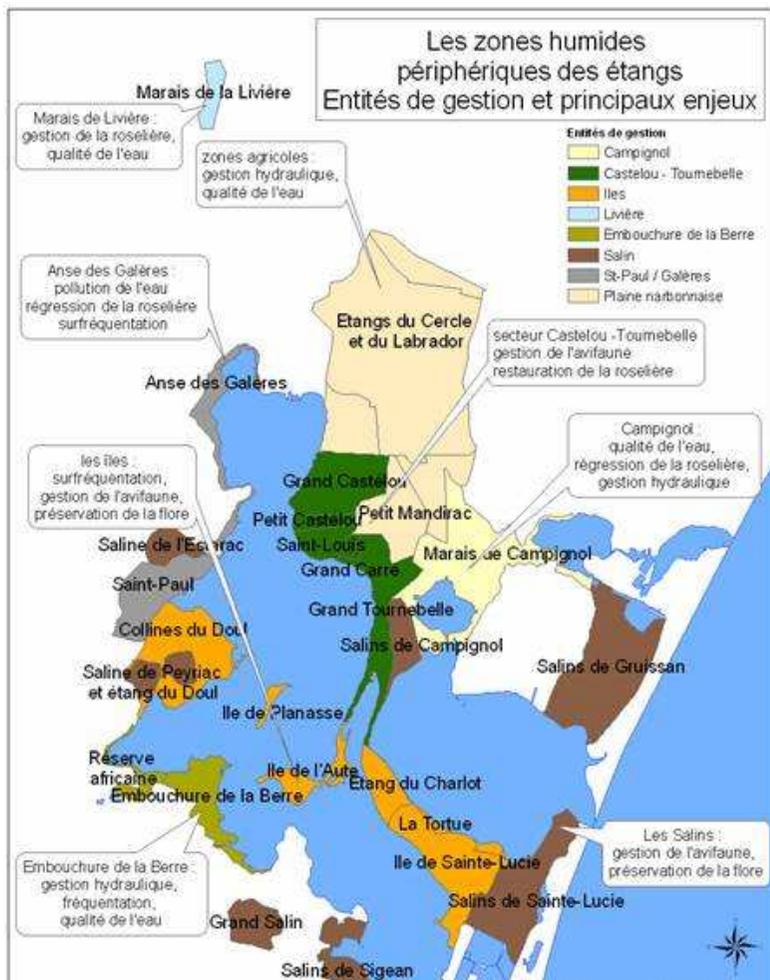
ENCOURAGE la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues au contrat avant son achèvement et, en particulier, la poursuite des actions de réduction des pollutions to



Exemple de localisation des sources d'apports principales de pesticides sur les bassins versants des étangs

Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

ENCOURAGE la poursuite des actions d'inventaire des zones humides et de mise en œuvre de leurs objectifs de gestion, ainsi que de maîtrise de la fréquentation des plans d'eau et des zones humides périphériques ; »



Le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée

SOULIGNE la nécessité d'améliorer la synergie entre les différents acteurs du territoire, en particulier, sur le périmètre du contrat d'étangs, en clarifiant la répartition des compétences entre les différents partenaires, condition nécessaire à la réussite des actions du contrat.

